



# La libération sous contrainte : une sortie progressive de prison

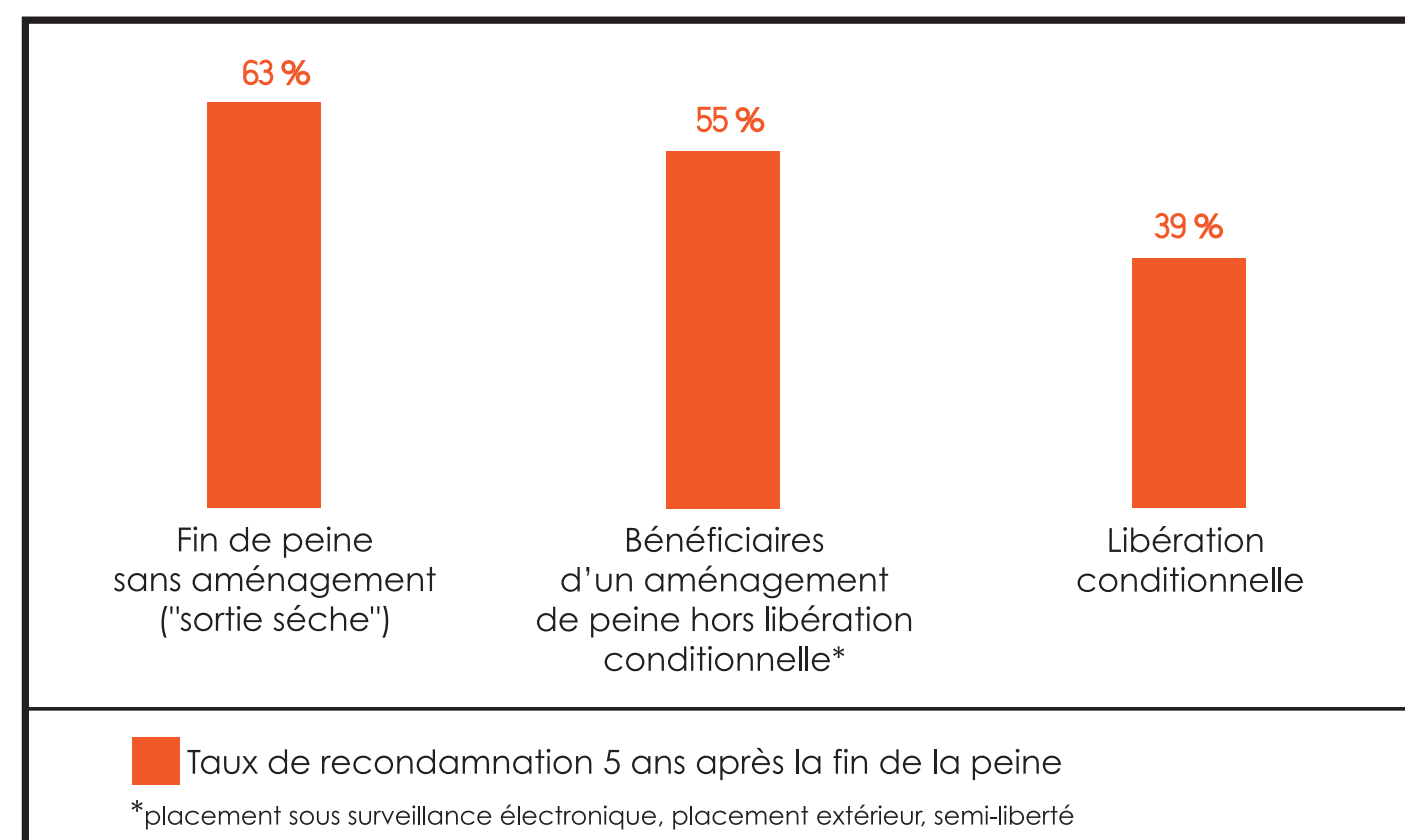
## Pourquoi faut-il préparer la sortie de prison ?

Quelle que soit la durée de la peine d'emprisonnement prononcée et exécutée, la sortie de prison constitue toujours une étape décisive. Les conditions dans lesquelles elle s'opère pèsent fortement sur les risques de récidive. Quand une personne détenue sort de prison sans logement, sans emploi ou encore avec des problèmes de santé ou

d'addiction non résolus (38 % des entrants en prison déclarent avoir une addiction), sa réinsertion est difficile.

Les « sorties sèches » — sorties de prison sans aménagement de peine — augmentent le risque de récidive. C'est pourquoi, la réforme prévoit un mécanisme de rendez-vous judiciaire obligatoire au 2/3 de la peine pour envisager une sortie progressive.

**La récidive - entendue comme le taux de recondamnation - diminue avec la libération conditionnelle et les aménagements de peine**



Source : Les Risques des sortants de prison. Une nouvelle évaluation. Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques n° 36, mai 2011

### FOCUS

#### EN CHIFFRES

81 % des personnes incarcérées exécutent leur peine en prison et en sortent sans aménagement de peine. Ce chiffre augmente à 98 % pour celles qui sont condamnées à des peines de moins de six mois. Ce sont les « sorties sèches ».